

## **CONTRAT D'AUTO-LIQUIDATION DE LA TVA**

Entre les soussignés :

### **Société Prestataire**

Dénomination sociale : TMT WEB Forme juridique : SARL

Capital social : 10000,00 euros.

Siège social : Place du couderc-46090 PRADINES

Immatriculée au RCS de Cahors sous le numéro 792778813

Numéro de TVA intracommunautaire : FR47792778813

Ci-après dénommée le **Prestataire**,

Et

### **Société Cliente**

Dénomination sociale : GRANATA CUISINES

Capital social : 95000,00€

Siège social : 1017 AVENUE MARYSE BASTIE, 46000 CAHORS France

Immatriculée au RCS de : CAHORS sous le

numéro: 508 311 727 Numéro de TVA

intracommunautaire : FR36508311727

Ci-après dénommée le **Client**,

**IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

### **Article 1 – Objet du contrat**

Le présent contrat a pour objet de fixer les modalités d'application de l'auto-liquidation de la TVA sur les prestations de services (ou travaux de bâtiment) réalisées par le Prestataire au profit du Client, conformément à l'article 283, II du Code général des impôts.

### **Article 2 – Nature des prestations**

Le Prestataire s'engage à réaliser les prestations suivantes au profit du Client

: ⇒ Pose de cuisines et préparation chantier.

Ces prestations entrent dans le champ d'application du mécanisme d'auto-liquidation de la TVA.

### **Article 3 – Auto-liquidation de la TVA**

Conformément à la réglementation en vigueur :

- Le Prestataire émettra des factures **hors TVA** portant la mention obligatoire :

"Autoliquidation – TVA due par le preneur – article 283, II du CGI."

- Le Client, en sa qualité d'assujetti à la TVA, procédera à l'auto-liquidation de la TVA en déclarant à la fois la TVA collectée et la TVA déductible sur sa propre déclaration de TVA.

#### Article 4 – Durée du contrat

Le présent contrat prend effet à compter du [date de début] et restera en vigueur jusqu'à la réalisation complète des prestations.

#### Article 5 – Litiges et juridiction compétente

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, les parties s'efforceront de le résoudre à l'amiable.

À défaut, le tribunal de commerce de Cahors sera seul compétent.

Fait à Cahors, le ..... En deux exemplaires originaux.

Le Prestataire

Le Client

**GRANATA CUISINES**  
1017 Avenue Maryse-Bastie  
46000 CAHORS  
Tél. 05 65 21 94 91 Port. 06 84 55 79 50  
SIRET : 508 311 727 00020

**LOC PRESTIGE - TMT WEB**  
Place du Couderc  
46090 PRADINES  
Tél : 06 09 77 76 35  
SIRET : 792 778 813 00016